

Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation générale et  
auditions publiques sur le projet de loi n°14, Loi modifiant la  
Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de  
la personne et d'autres dispositions législatives

Dominique Beaulieu

Recommandations diverses sur la langue des services, sur  
l'éducation et sur les relations internationales du Québec

6 février 2013

## À propos de l'auteur

L'auteur est étudiant au doctorat en génie électrique à l'Université Laval. Il est détenteur d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en informatique de l'Université de la Sarre (Allemagne).

Ses études l'ont amené à faire un stage au Japon à l'Institut international de recherche avancée en télécommunications (ATR International) et à participer à un programme d'échange CREPUQ à la Universidad de las Américas, Puebla, Mexique. Il a fait son mémoire de maîtrise chez le fabricant automobile Audi, en Bavière, et il a été assistant de recherche au Max-Planck-Institut für Informatik à Sarrebruck, Allemagne.

Il s'est impliqué dans divers organismes de défense de la langue française, dans les instances de partis politique et dans des associations professionnelles.

## Introduction

Une injustice ne sera peut-être jamais éliminée. Ceux qui veulent faire quelque chose n'ont pas le temps et ceux qui ont le temps ne veulent rien faire. Je fais partie du premier groupe. Donc, ce mémoire est rédigé à la hâte. Les recommandations sont lancées en rafale, sans préambule, sans justification, sans référence et dans le désordre. L'auteur demande votre compréhension. L'auteur est cependant disponible pour répondre aux questions ou pour compléter ce mémoire à une date ultérieure à la demande du gouvernement du Québec.

Le jugement du lecteur est demandé. Ainsi, lorsqu'il est mentionné qu'un fonctionnaire devra utiliser uniquement la langue officielle, il va de soi qu'il y a des circonstances où c'est justifié, par exemple pour l'accueil d'un réfugié qui vient de débarquer. En revanche, pour le permis de conduire, ça va de soi que ce doit être en français seulement.

L'auteur n'a pas tenu compte de la morale des bien-pensants en rédigeant ce mémoire. Il n'a tenu compte que des objectifs à atteindre et des moyens permettant de les atteindre. Les objectifs sont de faire du Québec un pays français et de faire du Québec le fer de lance de la Francophonie internationale. Pour citer Léo Ferré, « N'oubliez jamais que ce qu'il y a d'encombrant dans la morale, c'est que c'est toujours la morale des autres ». Si certains moyens semblent extrêmes, il y a une raison à cela. Parfois, c'est que ces moyens sont déjà ou ont déjà été utilisés ailleurs.

Ces recommandations ont été longuement pensées et réfléchies. Plusieurs sont inspirées du vécu personnel de l'auteur. L'expérience internationale et multiculturelle de l'auteur lui a permis de se forger une opinion sans complexe.

Dominique Beaulieu, B. Ing., M. Sc.

[Dominique.beaulieu@gmail.com](mailto:Dominique.beaulieu@gmail.com)

## Recommandations et remarques

Les recommandations contenues dans ce document ne visent pas les langues autochtones. Une langue autochtone a le droit de cité partout au Québec. Si une autre langue qu'une langue autochtone est utilisée dans un contexte donné, le français doit cependant en faire partie.

Utiliser la clause dérogatoire en tout temps si une politique linguistique est menacée par un recours judiciaire. Ne pas craindre le Comité des droits de l'homme de l'ONU, ce comité ne vote pas au Québec. De plus, concernant la langue d'affichage, il était biaisé par la mentalité anglo-saxonne. En effet, je considère que la liberté d'expression est pour les personnes physiques, pas pour les entreprises commerciales.

Se souvenir que les Anglo-Québécois ne sont pas venus s'établir au Québec pour bâtir le Québec. Ils sont venus pour fuir la Révolution américaine et pour demeurer des sujets britanniques. Ils sont venus ici pour bâtir l'Empire britannique au Québec. Tâchez de vous en souvenir en élaborant vos lois.

Si les Anglo-Québécois étaient venus bâtir le Québec, McGill, Concordia et Bishop seraient des universités francophones et les hôpitaux bilingues de Montréal seraient francophones.

Le fait que des francophones fréquentent les établissements anglophones ne doit pas être considéré comme une contribution des Anglo-Québécois à la société québécoise; c'est plutôt un moyen d'inculquer les valeurs anglo-saxonnes dans la tête des francophones, un moyen pour nous assimiler.

Certains parlent de droits d'une « minorité historique ». Qu'est-ce qui distingue une minorité historique d'immigrants que l'on n'a pas assimilés?

Pourquoi les Irlandais et les Écossais n'ont pas eu droit aux mêmes droits linguistiques que les Anglais avec des écoles, des hôpitaux et des services en gaélique?

Se souvenir que les Anglo-Québécois ne voteront jamais pour le Parti Québécois, quoiqu'on fasse.

Se souvenir que les Anglo-Québécois ne voteront jamais pour l'indépendance, quoiqu'on fasse.

Donc, inutile de ménager les Anglo-Québécois en leur donnant des droits, car en plus de perdre nos énergies, certains immigrants sont tentés de s'y coller pour bénéficier des mêmes droits. Il est difficile de convaincre un immigrant de la légitimité du refus de l'école anglaise s'il voit d'autres citoyens y avoir droit.

Montréal doit être refusionnée.

Une seule langue pour Montréal : le français.

Abolition des arrondissements bilingues.

Les municipalités qui ont moins de 50 % de leurs habitants de langue maternelle anglaise doivent perdre leur statut bilingue. Dans le calcul, on ne tiendra compte que des anglophones de la « minorité historique ».

Une municipalité francophone ne deviendra jamais bilingue.

Interdiction formelle à tout employé de l'État de servir le public dans une autre langue que la langue officielle. Des affiches à tous les points de service aviseront les usagers qu'ils doivent se faire accompagner d'un interprète. Le Québec doit s'inspirer de ce que font les communes flamandes en banlieue de Bruxelles pour défendre le néerlandais.

Donc, interdit de demander à un fonctionnaire de servir un usager en anglais sur demande, ça brime son droit de travailler en français.

Anecdote : pour mon visa d'étude en Allemagne, la dame m'a bien dit « Kein Englisch, kein Französisch, nur Deutsch ». Je crois que je n'ai pas besoin de traduire.

Anecdote : au Mexique, toutes les procédures d'inscription se faisaient complètement en espagnol.

Anecdote : au Japon, c'est une employée du centre de recherche qui parlait aux autorités japonaises pour l'enregistrement. L'employé japonais à l'hôtel de ville ne parlait que japonais. Tout avait été dit, il ne restait qu'à signer.

Interdiction formelle à l'État de produire des documents dans une autre langue que la langue officielle. Par exemple, le DGEQ n'a pas à produire des documents multilingues pour augmenter la participation aux élections. Quelqu'un qui est incapable de lire le français n'a pas la qualité d'électeur.

Établir une liste d'emplois où la connaissance d'une autre langue que le français n'est pas nécessaire. Pour y déroger, l'offre d'emploi devra avoir un numéro d'autorisation de l'OQLF. Ces emplois seraient, par exemple : commis, vendeur au détail, infirmier, médecin, serveur, journalier, bref, les emplois où l'on exige l'anglais mais qui sont des emplois avec le public.

Les plaintes concernant l'exigence de l'anglais doivent revenir sous le mandat de l'OQLF pour deux raisons :

- 1) Celui qui porte plainte dénonce une infraction, ça ne veut pas dire qu'il a le temps de se présenter à une audience du Conseil des relations de travail ni qu'il veuille postuler pour l'emploi en question.
- 2) Il est odieux de demander à quelqu'un qui voudrait vraiment postuler sur le poste de confronter son futur employeur sur cette question. Quelles seront les relations de travail par la suite? Toute raison sera bonne pour dire après 3 mois « Tu ne fais pas l'affaire ». Bref, la simple logique, le gros bon sens et le simple jugement de base auraient dû arrêter ce changement de juridiction sous Lucien Bouchard. Les plaintes doivent être faites par des tiers.

Non application du devoir de réserve des fonctionnaires si c'est pour dénoncer une infraction linguistique ou une interprétation laxiste de la Loi.

Application de la Loi 101 aux conseils exécutifs des villes.

Les députés ne devraient répondre aux journalistes que dans la langue officielle.

## **Le français dans les établissements scolaires et en sciences**

Voir le mémoire d'Impératif français.

Imposer une mise à jour des politiques linguistiques des universités.

Imposer un contenu minimal aux politiques linguistiques des universités.

Identifier et éliminer les nombreuses échappatoires dans les linguistiques des universités.

Imposer des mécanismes de surveillance et d'application.

Interdiction aux universités francophones de créer des programmes anglophones. Note : des tentatives d'enlever l'obligation de la connaissance du français pour l'admission dans certains programmes francophones sont rapportés. Quelle est la prochaine étape?

Programmes multilingues autorisés avec un minimum de 3 langues d'enseignement, dont le français.

Encourager les universités anglophones à créer des programmes en français afin qu'elles puissent s'ouvrir sur le monde.

Encourager les universités anglophones à devenir bilingues afin qu'elles puissent s'ouvrir sur le monde.

Imposer un contenu minimal de cours donné en français dans les établissements anglophones afin qu'ils puissent s'ouvrir sur le monde.

Les établissements anglophones doivent être pour la minorité anglophones, pas pour les francophones, pas pour les immigrants, pas pour les étudiants internationaux.

Les ententes internationales qui impliquent directement ou indirectement des fonds publics ne doivent concerner que les programmes offerts en français.

La politique linguistique doit s'étendre aux consortiums, laboratoires conjoints et tous les organismes créés ou issus des établissements québécois, qu'ils soient OSBL ou non.

L'immigration francophone et francophile doit être localisée à Montréal, l'immigration non francophone doit être localisée en région afin de faciliter leur intégration.

Les enjeux liés à la Francophonie et à la solidarité internationale avec la Francophonie doivent être enseignés dès le primaire.

Cours de langues étrangères : pas avant le secondaire, et ne pas se limiter à une seule. Pas de cours d'immersion.

Pour les touristes, faire comme au Japon : créer une ligne téléphonique d'interprètes en plusieurs langues.

Les informations aux touristes devraient être en au moins 5 langues, si non, uniquement en français.

## **Qualité du service : erreur de raisonnement**

Je ne peux pas passer à côté. Combien de fois entendons-nous « Nous répondons en anglais pour donner un service de qualité à notre clientèle ».

Question : que répondrait le dentiste si vous lui demandiez, afin d'avoir un service de qualité, de vous faire une coupe de cheveux après avoir fait votre plombage? Il vous rirait en plein face en vous répondant qu'il est là pour réparer des dents, pas pour couper les cheveux.

Le métier du dentiste consiste à réparer les dents. Le métier du coiffeur consiste à couper les cheveux. Donc, le métier du préposé de la STM consiste à vendre des billets et à informer la clientèle sur les horaires. La traduction de ces informations en anglais est le travail d'un interprète, pas celui du préposé.

Le dentiste n'est pas plus coiffeur que le préposé de la STM n'est professeur de langue ou traducteur. Comme dit le proverbe, que chacun fasse son métier et les vaches seront bien gardées.

## **Relations internationales et aide internationale**

En tout temps, les relations internationales et l'aide internationale doivent tenir compte de l'enjeu linguistique. Chaque dollar investi doit avoir une répercussion positive sur cet enjeu. Si un dollar investi n'a pas d'impact positif, il est gaspillé.

Prioriser les (vrais) pays francophones pour les stages internationaux et les programmes de coopération internationale.

Créer un programme qui accordera une aide financière pour les projets étudiants de stages à l'étranger si c'est dans un (vrai) pays francophone.

L'aide du Québec doit être massivement réorientée vers la Francophonie.

Promouvoir le tourisme solidaire dans la Francophonie.

Favoriser l'emploi au Québec. En cas d'impossibilité pour certains secteurs, orienter les délocalisations vers l'Afrique francophone.

Le gouvernement doit favoriser, voire imposer, la collaboration entre organismes québécois. Par exemple, le conteneur de l'organisme A est rempli de livres pour l'Afrique et est presque plein, l'information doit circuler pour que l'organisme B puisse compléter le chargement par des cahiers et des crayons.

Il faut également surveiller de très près les organisations anglo-saxonnes sur le terrain. Par exemple, si des affiches pour instruire les populations sur les mesures d'hygiène sont distribuées en anglais dans des pays francophones, il faut rapporter la situation. Une organisation québécoise se chargera de distribuer de meilleures affiches, en français cette fois. Bref, les coopérants québécois doivent être alertes et noter le plus de renseignements possible.

Les universités québécoises pourraient offrir des formations gratuites en ligne pour l'Afrique

francophone. Un faible montant pourrait être exigé pour passer les examens et obtenir les crédits. Des étudiants québécois pourraient obtenir des crédits dans leur programme pour aller enseigner une session en Afrique francophone.

S'assurer que les coopérants québécois soient de vrais patriotes.

### **Être astucieux et stratégique**

Il y a une façon d'optimiser l'aide internationale du Québec. Par exemple, le Québec doit occuper le plus de place possible dans le secteur de l'éducation puisque c'est par ce vecteur que l'on peut passer des messages et contrer d'autres messages.

Si les organismes québécois collaborent avec des organismes d'autres pays, leurs dirigeants et leurs acteurs sur le terrain doivent toujours avoir en tête les intérêts supérieurs du Québec. Par exemple, lorsque vient le temps de partager les mandats, laissez le creusage du puits d'eau potable aux autres, le Québec doit impérativement mettre la main sur le volet éducation.

Si un éditeur étasunien contact un responsable local en charge de l'éducation qui est, par chance, québécois, afin d'offrir surplus de livres en anglais, le responsable peut répondre « Merci, mais il n'y a plus de place dans la bibliothèque, elle est remplie ». Ou bien faire semblant qu'il est intéressé et « oublier » de retourner les appels. Si c'est impossible, obtenir le mandat de placer ces livres étasuniens à la bibliothèque et les placer de façon « stratégique », comme trop haut, près de cette fenêtre qui n'est pas réparée ou dans cette section interdite aux élèves. ***Note : l'armée américaine aurait vidé des bibliothèques au Vietnam de leurs livres français pour les remplacer par des livres américains. Référence disponible sur demande.***

Étudier le genre d'aide internationale qui laisse une trace durable et reproductible dans l'esprit des personnes aidées.

Favoriser l'aide qui est facilement reproductible à peu de frais et qui favorisera le rayonnement du Québec. Par exemple, un guide (en français) sur l'agriculture peut être prêté et recopié. Quelqu'un qui a appris à cultiver avec ce guide peut aider ses voisins à maîtriser les techniques. Quelqu'un qui a appris les mathématiques peut enseigner aux enfants de son village. En revanche, localiser une source d'eau et creuser le puits est beaucoup plus compliqué. Si localiser une source d'eau permet aux enfants de fréquenter l'école, alors là oui, c'est rentable.